

Principales décisions de la CLE

- Election du Président : Francis CLIQUE
- Election des Vice-présidents : Françoise BIGOTTE, Marcel DESCOSY, Alphonse PUIG
- Election des représentants aux autres CLE : Angélique SORLI à Salses Leucate, Alphonse PUIG à Tech-Albères
- Fin de l'étude Volumes Prélevables
- Distribution de la stratégie en fin de séance, qui sera à valider en septembre

Ordre du jour

Il s'agit d'une réunion commune entre Comité Syndical et CLE. La partie spécifique au Syndicat Mixte est à retrouver dans le compte-rendu du Comité Syndical.

I. **Elections pour la CLE (vote des membres de CLE uniquement)**

- Election du Président : *délibération n°16*
- Election des Vice-présidents : *délibération n°17*
- Election des représentants aux autres CLE : *délibération n°18*

II. **« Etude Volumes Prélevables »**

- Présentation et validation de l'étude : *délibération n°19*
- Discussion sur le partage de l'eau

III. **Présentation de la stratégie du SAGE**

Elections CLE

Election à la Présidence

Françoise BIGOTTE, Présidente par interim, expose la nécessité d'élire un nouveau Président suite aux élections municipales. Elle procède à l'appel à candidature.

Seul M. Francis CLIQUE est candidat. Françoise BIGOTTE propose le vote. Conformément au règlement intérieur de CLE, seul le collège des élus vote. Résultats :

Nombre d'inscrits : 19
Nombre de votants : 17
Pour : 17

Contre : 0
Abstention : 0

Francis CLIQUE est élu à l'unanimité Président de la CLE du SAGE des nappes du Roussillon (délibération n°16).

Election aux Vice-présidences

Francis CLIQUE expose la nécessité d'élire également les Vice-présidents. Il procède à l'appel à candidature.

Première Vice-présidence : candidature de Françoise BIGOTTE

Deuxième Vice-présidence : candidature de Marcel DESCOSY

Troisième Vice-présidence : candidature d'Alphonse PUIG

Nombre d'inscrits : 19

Contre : 0

Nombre de votants : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Les Vice-présidents de la CLE sont élus à l'unanimité (délibération n°17)

Election des représentants de la CLE aux instances extérieures

F. CLIQUE informe que suite aux élections municipales et aux sollicitations des services de l'Etat, il convient de procéder à la nomination de certains représentants de la CLE dans les instances extérieures.

Doivent ainsi être élus :

- Un Représentant de la CLE à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de Salses-Leucate. Angélique SORLI est candidate.
- Un Représentant de la CLE à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Tech-Albères. Alphonse PUIG est candidat.

Le vote a lieu :

- Angélique SORLI est élue à l'unanimité représentante de la CLE à la Commission Locale de l'Eau du SAGE de Salses-Leucate.
- Alphonse PUIG est élu à l'unanimité représentant de la CLE à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Tech-Albères

Les représentants de la CLE dans les instances extérieures sont élus à l'unanimité (délibération n°18)

Etat des nappes en ce début juillet 2014

G. NADAL, technicien de nappe au Syndicat Mixte expose la situation des nappes en ce début de saison estivale. La pluviométrie, très déficitaire depuis 2013 engendre des baisses significatives des niveaux d'eau. La situation est particulièrement préoccupante sur la bordure littorale nord, entre Leucate et Canet.

G. NADAL indique que des orages importants ont éclaté début juillet avec une pluviométrie enregistrée à Perpignan de 43 mm ce qui est relativement important. Il est cependant trop tôt

pour apprécier l'impact de ces pluies, d'autant plus qu'avec le début de la saison estivale, les prélèvements vont fortement augmenter.

Y. PICAREL, élu à la commune de Leucate demande ce qui pourrait se passer si cette situation continue de se dégrader.

H. TACHRIFT indique que la situation est d'autant plus préoccupante dans ce secteur que la baisse des niveaux d'eau augmente le risque d'une pollution des nappes par l'arrivée d'eau saumâtre. Plus les niveaux sont bas, plus ce risque est important.

Y. PICAREL demande si la situation va induire des restrictions d'eau, notamment concernant l'arrosage des espaces verts.

X. AERTS, chef de la Police de l'eau à la DDTM des Pyrénées-Orientales lui indique qu'un premier Comité Sécheresse s'est déjà tenu le 03/07/2014. Le préfet est extrêmement vigilant sur l'évolution de la situation. Pour l'heure, aucune restriction n'a été arrêtée. Cela pourrait être le cas si la situation se dégrade.

H. MALHERBE demande à ce qu'il y ait une harmonisation des décisions de l'Etat prises dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, concernant la commune de Leucate afin que les erreurs du passé ne soient plus commises dans le futur.

X. AERTS indique qu'un arrêté a déjà été pris dans le département de l'Aude et que les services de l'Etat des deux départements travaillent conjointement pour harmoniser leurs décisions.

A. GOT est surpris par ce constat : la bordure côtière nord est fortement réalimentée par le karst des Corbières qui devrait mettre à l'abri ce secteur de pénurie d'eau.

H. TACHRIFT indique effectivement que ce secteur est sous l'influence du karst des Corbières mais les mesures réalisées actuellement montrent clairement un niveau très bas des nappes de la plaine du Roussillon. Le karst ne suffit pas à maintenir des niveaux corrects.

D. SCHMLA demande si l'apport de neige conséquent cet hiver ne devrait pas permettre de limiter les difficultés cet été.

H. MALHERBE indique qu'effectivement les apports par les massifs montagneux ont été satisfaisants cette année. En conséquence, les barrages gérés par le Conseil Général sont bien remplis. Ceci permettra d'éviter les difficultés pour l'irrigation agricole durant l'été. Cependant ceci a un impact limité sur les niveaux des eaux souterraines de la bordure côtière pour beaucoup alimentées par la pluie tombée dans la plaine et aux abords.

P. ESTEVE prend la parole pour faire une intervention sur deux points ;

1. Il souhaite que la création d'une structure de gestion pour l'Agly avance rapidement et en appelle pour cela à l'implication de la commune de Clairà ;

2. concernant les pesticides, il souhaite qu'on comprenne que ces substances constituent un véritable danger pour l'environnement et la santé humaine. Sachant qu'il est de notoriété publique que certains vont en Espagne acheter des produits interdits en France, il a demandé au Préfet de renforcer les contrôles douaniers en la matière.

F. CLIQUE indique concernant la gestion de l'Agly qu'il réactivera le Copil dans les semaines à venir et qu'un accord avec le préfet a été trouvé pour cela, malheureusement sans les communes audoises. Il présente par ailleurs les mesures prises par PMCA concernant les produits

pesticides.

H. MALHERBE indique également les actions entreprises par le Conseil Général sur cette thématique.

P. MARCOTTE appelle au développement de l'agriculture biologique qui constitue désormais une activité économique à part entière, avec 5 000 ha de cultures en bio sur le territoire SAGE.

Présentation de l'étude Volumes Prélevables

H. TACHRIFT rappelle le contexte dans lequel l'étude a été lancée ainsi que les principaux résultats de la phase 1.

Il excuse ensuite le bureau d'étude Hydriad pour son absence et présente les principaux résultats de la phase 2. Il précise que ce travail a été présenté par le Bureau d'étude en comité technique en avril 2014 et validé par ce dernier. Parallèlement, un document synthétique reprenant les principaux résultats de l'étude a été distribué aux membres du Comité Syndical et de la CLE.

L'un des principaux résultats de l'étude est la nécessité de ne pas augmenter les prélèvements dans les nappes profondes du Pliocène.

A l'issue de cette présentation H. MALHERBE indique que ce résultat est plutôt positif et qu'il permet de préparer l'avenir avec sérénité notamment pour la recherche de solutions alternatives au Pliocène. Le Syndicat Mixte et le Conseil Général y travaillent déjà.

JF CARRERE regrette que les capacités du karst des Corbières n'aient pas été prises en compte dans cette étude dans la mesure où ces dernières sont importantes. Dans cette perspective, il souhaiterait que soit entreprise l'exploration du réseau karstique à Font Estramar et en particulier la mesure de sa profondeur.

S. HUMBERT, chargée de mission SAGE, précise que l'étude concernait uniquement les nappes de la plaine du Roussillon et non le karst. Ce dernier constitue effectivement une ressource alternative possible pour l'alimentation en eau potable.

En l'absence d'autres remarques sur l'étude elle-même la Présidente du Syndicat Mixte propose de passer au vote qui acte la présentation de l'étude Volume Prélevable et la validation de sa réalisation.

La délibération n°19 relative à la présentation des résultats de l'étude Volume Prélevable est validée par la CLE moins une abstention.

Discussion sur le partage de l'eau

La Présidente du Syndicat Mixte devant s'absenter, elle confie la suite de la Présidence du Comité Syndical à M. CLIQUE, Vice-président.

Sur la base des résultats de l'étude Volume Prélevable, S. HUMBERT, chargée de mission SAGE présente les trois questions relatives au partage de l'eau qui apparaissent essentielles pour bâtir la stratégie du SAGE.

- Principe d'utilisation des nappes Pliocène,
- Principe d'utilisation des nappes Quaternaire,
- Principe de réalisation d'un schéma de la ressource « Eau Potable » à l'échelle de la plaine.

Chaque question est abordée une à une, l'assemblée étant invitée à réagir aux propositions faites.

M. PARAMON indique que l'utilisation de l'eau du Pliocène pour l'usage agricole est actuellement en train de diminuer du fait de la déprise agricole.

M. OBRECHT indique qu'une source d'économie importante est possible via l'amélioration des rendements de réseaux. Sur sa commune, il existe des fuites importantes sur un réseau vieillissant souvent constitué avec du plomb et de l'amiante. Cependant, la commune n'a pas les moyens de réaliser les travaux nécessaires.

S'en suit une discussion avec les services du Conseil Général sur les aides que peut apporter l'institution aux communes pour ce type de travaux.

A. BORDANEIL souhaite que l'on revienne au sujet principal à savoir : sommes-nous prêt à ne pas augmenter les prélèvements dans les nappes du Pliocène, tous usages confondus ?

S. HUMBERT souligne qu'il s'agit en effet d'un principe fort. Elle précise que cela s'appliquerait sur la base des prélèvements effectivement réalisés (de l'ordre de 30 millions de m³ pour l'AEP) et non sur les autorisations accordées par l'administration (de l'ordre de 60 millions de m³ pour l'AEP).

A. PUIG signale que si ce principe est validé, l'augmentation de population envisagée ne pourra se faire que sur les économies d'eau et sur la recherche d'autres ressources.

Concernant les principes d'utilisation des nappes quaternaires, S. HUMBERT indique en marge que la CLE se positionnera certainement pour un déclassement en ZRE de cette masse d'eau.

M. ASSENS du CG estime que cela constitue une proposition pertinente favorisant les collectivités ayant privilégié le quaternaire.

A. PUIG indique que pour cela, encore faut-il que les nappes quaternaires soient présentes.

En réponse à l'intervention de M. ASSENS, P. ROGE indique que les rendements de réseaux sont performants à Latour Bas Elne et que le SMPEPTA pompe sur sa commune pénalisant le développement de cette dernière.

A. BORDANEIL affirme que certains résultats ont été occultés, notamment les capacités de production d'eau à partir des massifs schisteux des Albères.

S. HUMBERT indique que, comme le karst des Corbières, les schistes constituent des ressources alternatives qu'il est nécessaire d'étudier et de mettre en cohérence avec les besoins actuels et futurs sur la plaine. Cela constitue une bonne transition avec la question suivante « réalisation d'un schéma de la ressource en eau à l'échelle de la plaine du Roussillon ».

F. CLIQUE confirme que les mots « mutualisation » et « solidarité » devront constituer le socle pour bâtir une bonne gestion de l'eau souterraines à l'échelle de la plaine.

Concernant la gestion de l'eau à l'échelle de la plaine M. CUENET indique qu'en premier lieu, il serait nécessaire de revoir les contrats de délégations de services publics, comme cela a été fait ailleurs en France afin de baisser les prix ou dégager des marges de manœuvre pour l'investissement, de revoir également comment optimiser les régies et simplifier les structures en charges de la production et la distribution d'eau potable.

E. LACOMBE précise qu'il serait nécessaire d'envisager un schéma directeur des ressources, car il y en a plusieurs.

A BORDANEIL rappelle que le SAGE est opposable aux SCoTs et au PLU. Aussi les grands principes de gestion des nappes doivent être discutés maintenant pour l'élaboration de la stratégie.

Avant de clore la séance, S. HUMBERT fait distribuer aux membres de la CLE la stratégie du SAGE qui sera proposée au vote au mois de septembre après prise en compte des retours des membres de la CLE. Elle invite ces derniers de remplir un questionnaire qui leur a été distribué en début de réunion. Ce questionnaire permettra de finaliser la stratégie.

17h30. L'ordre du jour étant épuisé, M. CLIQUE clôt la séance.

Fait à Perpignan, le 17 juillet 2014,

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



FRANCIS CLIQUE